

Vice-Eerste Minister en
Minister van Werk, Economie en
Consumenten, Belast met
Buitenlandse Handel



Vice-Premier Ministre et
Ministre de l'Emploi, de l'Economie et
des Consommateurs, Chargé du
Commerce Extérieur

**COMMUNIQUE DE PRESSE PAR KRIS PEETERS,
VICE-PREMIER MINISTRE ET MINISTRE DE L'EMPLOI, DE L'ECONOMIE ET DES CONSOMMATEURS,
CHARGE DU COMMERCE EXTERIEUR**

Jeudi le 11 décembre 2014

Rencontre des Ministres de l'Emploi du Benelux à Bruxelles

Le Vice-Premier Ministre Kris Peeters plaide en faveur d'un marché du travail transfrontalier

Début 2015, les pays du Benelux signeront, à l'initiative du Vice-Premier Ministre et Ministre de l'Emploi belge Kris Peeters, du Ministre des Pays-Bas Lodewijk Asscher et du Ministre luxembourgeois Schmit, une décision qui permettra de reconnaître les diplômes d'enseignement secondaire dans les trois pays.

A l'heure actuelle, la reconnaissance d'un diplôme dans un des pays voisins prend beaucoup de temps et la procédure permettant de travailler de l'autre côté de la frontière est diffuse. Les trois pays examinent maintenant la possibilité d'une reconnaissance automatique. Des projets pilotes pour des stages transfrontaliers seront organisés entre le secteur de l'enseignement et les entreprises. En attendant, le Ministre de l'Emploi des Pays-Bas Lodewijk Asscher a déjà signé aujourd'hui, jeudi le 11 décembre, en présence du Ministre luxembourgeois Schmit et du Vice-Premier Ministre belge Kris Peeters, une convention Benelux visant l'amélioration de la mobilité d'emplois transfrontalière.

"Nous manquons d'opportunités d'emploi dans les régions frontalières comme par exemple le Limbourg, qui généralement ont un taux de chômage considérablement élevé," dit le Vice-Premier Ministre Kris Peeters. "Il est donc dommage que la recherche d'un emploi ne puisse se faire que dans un demi-cercle et qu'il soit difficile de pourvoir les emplois en pénurie. Avec 37% du nombre total de navetteurs frontaliers au sein de l'UE, le travail transfrontalier au sein du Benelux et des régions limitrophes est une opportunité à ne pas manquer."

300.000 travailleurs

Selon les estimations, il y a à présent plus de 300.000 personnes qui font quotidiennement la navette entre les pays du Benelux et des allers-retours de part et d'autre des régions frontalières allemandes et françaises. Cela ne représente que 1,2% de l'emploi total. Trop souvent, les demandeurs d'emploi se heurtent à des obstacles qui les empêchent de traverser les frontières pour aller postuler, laissant de ce fait inexploité ce potentiel d'emploi transfrontalier.

Une meilleure collaboration

Un meilleur échange de travailleurs est l'une des priorités principales de la Présidence néerlandaise de l'Union Benelux qui se termine fin 2014. Cela permet d'établir une meilleure adéquation entre l'offre et la demande d'emplois au niveau régional, ce qui profite à l'emploi et à la croissance économique dans les régions frontalières. Aux termes de la convention signée aujourd'hui, les ministres du Benelux ont convenu d'améliorer tant la portabilité des diplômes que l'information des travailleurs frontaliers, et de mieux cerner les données régionales relatives au marché du travail.

Portail web

Les (potentiels) travailleurs frontaliers dans le Benelux seront mieux informés (via <http://pointdedeparttravailfrontalier.benelux.int/fr/>) et la qualité des services leur offerts sera améliorée. *“Nous avons aussi convenu,”* conclut le Vice-Premier Ministre Kris Peeters, *“d'améliorer considérablement la collecte des données relatives à l'emploi transfrontalier. A l'heure actuelle, il n'y a que peu de données disponibles concernant les marchés du travail transfrontaliers, l'information nationale étant trop rarement bien comparable. Cela va donc changer.”*